

# LE PAIN QUOTIDIEN

Par FRANÇOIS MARECHAL  
vice-président « intérieur » de l'U.N.E.F.

L'étudiant émigrant dans la ville universitaire se heurte d'entrée aux difficultés matérielles qu'entraîne un budget dérisoire. Une récente enquête faite à Toulouse (1) révélait que la moitié des étudiants avaient un budget mensuel inférieur à 300 francs. Mais cette insuffisance remarquable ne suffit pas à caractériser un budget dont les sources se résolvent dans l'équation :

Famille	= aide	= dépendance
Etat	= bourses, F.S.U.	= arbitraire = insécurité
Travail noir	= salaire	= échec scolaire

LA SOURCE FAMILIALE est la plus importante : l'origine socio - professionnelle détermine donc une différence entre les budgets, ce qui signifie l'inégalité des chances au départ, partiellement compensée par l'assistance étatique en ce qui concerne les étudiants « les plus défavorisés ».

LE TRAVAIL NOIR ETUDIANT semble correspondre non seulement à la nécessité de combler un « trou » mais aussi bien souvent à une volonté d'émancipation.

LES BOURSIERS représentent sur le plan national 16 % des étudiants ; la quasi-totalité d'entre eux touchent des bourses complémentaires, simples appoints qui impliquent l'aide et donc la dépendance familiale. De plus les critères d'attribution qui font référence aux charges fiscales des parents désavantagent les salariés, et les commissions d'attribution qui examinent en deux jours de 1000 à 1500 dossiers commettent de multiples erreurs. Enfin, le versement trimestriel et le retard devenu traditionnel du premier terme obligent les boursiers à vivre constamment sur des emprunts.

LE FONDS DE SOLIDARITE UNIVERSITAIRE, créé pour faire face à la situation particulière de certains étudiants (cas sociaux, échecs accidentels dus à la maladie, mariage, retour du service militaire), dispose actuellement d'une masse de crédits équivalant à 11,50 F par étudiant et par an. Cela se passe de commentaires.

C'est pourquoi les associations générales d'étudiants ont créé des

SERVICES DE PLACEMENT, tel que celui des étudiants en médecine de Paris pour la garde des enfants à domicile (quand un tel service n'existe pas, c'est le BUS qui se charge de cette fonction) et participent aux COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES. La connaissance que leurs délégués peuvent avoir d'un dossier leur permet de le défendre en faisant valoir des arguments ne pouvant y figurer ; toute demande officielle de bourse doit donc être accompagnée d'un double, remis aux responsables de l'A.G.E.

C'est pourquoi l'U.N.E.F. revendique L'ALLOCATION D'ETUDES OU SALAIRE ETUDIANT POUR TOUS, sur critères exclusivement universitaires :

— Pour mettre fin à la dépendance : « *Les étudiants peuvent être considérés comme des apprentis et payés en conséquence* » (2) ;

— Pour de meilleures études : « *Les étudiants ne travailleront plus à l'extérieur et se sentiront responsables face à leur véritable travail* » (2) ;

— Pour permettre une démocratisation de l'enseignement : « *Les étudiants auront des chances égales au départ* » (2). (Mais ce n'est là qu'un moyen accessoire, car l'essentiel des barrages se situe avant l'enseignement supérieur.)

## Des dépenses multiples et un statut d'assisté

L'étudiant entrant en faculté doit faire face à un certain nombre de dépenses immédiates : frais d'inscription et fournitures sco-

lares qui ramèneront à la pratique de ce que ses « anciens » appellent le « double mois » : estimer ses dépenses d'octobre à l'équivalent de novembre et décembre réunis. Heureux que cet apport initial ne constitue pas un barrage et une sélection comme en pharmacie ou dentaire, il apprendra ainsi :

— Que l'enseignement gratuit est un slogan ;

— Que l'équilibre de son budget est un exercice périlleux où le rétablissement ne peut se faire qu'à la fin du premier trimestre.

Du moins aura-t-il la ressource de s'adresser à la coopérative de son A.G.E. qui lui fournira papeterie et livres avec des réductions de 15 à 30 % sur les prix pratiqués dans le commerce, et au centre de photocopie de l'A.G.E. ou de la corpo qui fournira les cours nécessaires au prix de revient.

Restera alors l'essentiel.

## • BOIRE ET MANGER

Que l'étudiant habite ou non chez ses parents, l'éloignement, les horaires des cours, l'amènent à fréquenter le restaurant universitaire pour 1,20 F par repas, auquel s'ajoute une subvention égale de l'Etat, en sorte qu'il lui est servi une nourriture correspondante à 2,40 (et même moins si l'on enlève les charges de fonctionnement : personnel, eau, gaz, électricité...). Le sachant, l'étudiant se résignera à ce que les menus proposés manquent de variété, les plats servis relevant plus de l'intendance militaire que de la cuisine du chef. Il aura tort car certaines A.G.E. ont des restaurants universitaires en gestion di-

recte qui autorisent des comparaisons édifiantes quant à la quantité et à la qualité de la nourriture offerte, et des comités de restaurants universitaires existent qui ont pu proposer des améliorations substantielles après étude du marché.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1963, il y avait 42 461 places dans les restaurants universitaires et agréés, soit 127 383 places-repas pour trois cent mille bénéficiaires des œuvres, d'où une rotation de fait bien supérieure à la norme (3 étudiants servis par place et par repas) et qui atteint par exemple 7,2 à Montpellier. Concrètement, cela signifie attentes, bousculades et repas avalés en quelques minutes.

### • DORMIR

« Qui dort dine », affirme le dicton. Mais où dormir ? Les étudiants répondent : en cité, moins de 10 % ; en famille, 30 à 40 % ; chez les particuliers, 50 à 60 % ; logements de fonction, 10 %. Le gouvernement, lui, a fait la sourde oreille et continue à ne rien entendre :

— Le Centre national des œuvres avait demandé qu'à l'issue du IV<sup>e</sup> Plan 30 % des étudiants soient logés en cités ;

— La commission du plan Le Gorgeu n'avait fixé comme objectif que 20 % ;

— Le gouvernement a tranché en réduisant à 14,7 % ;

— La réalité, à la suite de retards, ne sera que de 10 à 12 %.

Aussi, l'U.N.E.F. a soumis l'année dernière aux autorités un plan d'urgence pour la construction de 15 000 chambres supplémentaires permettant de rattraper les retards et d'atteindre le but fixé par le gouvernement lui-même : 15 % des étudiants logés en cités. Le projet n'a pas été pris en considération et dans le même temps la part de la construction dans le budget national diminuait. Il reste

aux étudiants à se «débrouiller».

**LA MANSARDE EN VILLE.** — Cette recherche d'un toit, l'administration et les A.G.E. se sont efforcées par leurs services respectifs d'y apporter une solution : 20 à 40 % des chambres sont ainsi proposées aux étudiants par leurs services de logement ; il n'en reste pas moins que la majeure partie des logements sont trouvés par relations ou après une «course à la piau» qui occupe les premières semaines de la rentrée universitaire. Chambre de bonne ou pièce dans un appartement représentent pour l'étudiant la différence entre l'autonomie et l'indépendance. Parmi les motifs qui font choisir un type de logement, l'étudiant avance d'abord l'indépendance : 30 %, puis le prix : 16 %, puis le confort : 13 % (1).

**LA CELLULE EN CITE.** — Dans sa quête d'un logement, l'étudiant peut, pourvu que ses ressources en fassent un cas social, prétendre à une cellule en cité ; comme pour les bourses, son dossier est susceptible d'être défendu par son A.G.E.

En pavillon, il sera soumis au règlement intérieur qui lui interdit essentiellement les visites prolongées et nocturnes et en butte souvent aux tracasseries d'administrateurs qui confondent cités et internats, étudiants et lycéens.

Il paiera un loyer modeste correspondant à ses ressources si du moins une augmentation n'intervient pas. Mais cela risque d'arriver, l'État ayant décidé de se rembourser, sur les loyers, des prêts consentis par lui aux organismes d'H.L.M. pour la construction des cités. Autrement dit, l'on veut faire payer le prix coûtant à des gens qui ont fait la preuve qu'ils n'en pouvaient supporter la charge. Au moins, pensera-t-on, le résident de cité disposera de cet honnête confort collectif qui manque à son collègue des mansardes ; sans doute, pourvu que ne s'accroisse

pas la tendance actuelle des cités-dortoirs, aux chambres-couloirs où l'espace comprimé dans des normes rigoureuses subsiste pour le seul sommeil.

Enfin, les étudiants risquent de trouver dans les cités universitaires, quartiers réservés en marge des villes, le cocon d'une existence en vase clos peu propice aux contacts avec le reste de la population comme à l'apprentissage des responsabilités, mais en revanche très favorable au développement d'un esprit de caste et à la proration dans l'infantilisme.

Le mouvement étudiant s'est intéressé à ce problème d'habitat :

— L'U.N.E.F. a demandé et obtenu des réservations dans les H.L.M. pour les étudiants mariés, puis pour célibataires. Les A.G.E. ont suscité des comités puis des associations de résidents qui prennent en charge leurs propres intérêts ;

— La M.N.E.F. a construit des pavillons étudiants en quartiers neufs, dont l'aménagement, la dimension, la disposition et l'implantation constituent autant d'expériences fructueuses.

Mais le problème de l'intégration des étudiants ne saurait être résolu que dans le cadre d'un équipement socio-culturel et sportif commun aux jeunes d'un grand ensemble. La politique actuelle, qui ignore ce genre d'investissement, ne saurait là non plus qu'ailleurs correspondre aux besoins vécus des étudiants.

(1) « Le niveau de vie et le logement des étudiants de Toulouse », A.G.E.T., avril 1962.

(2) Il s'agit là de réponses-types faites au cours d'une enquête auprès de huit cents étudiants parisiens l'année dernière, et qui révélait que 68,14 % d'entre eux étaient favorables au salaire étudiant.

